

COMMENT REFUSER LA PUB DANS SA BOÎTE AUX LETTRES ?

QUESTIONS FRÉQUENTES

[mise à jour : 10/2019]



On refuse la pub toutes-boîtes avec l'autocollant "Stop pub". Et on s'inscrit sur deux listes pour éviter le marketing par courrier ou par téléphone.

Les boîtes aux lettres sont encore trop souvent encombrées par des prospectus, des publicités ou des journaux qui sont distribués gratuitement. L'air de rien ça représente entre 25 et 40 kg de papier par an et par boîte !

Si on ne les lit pas, c'est autant de papier qui va directement au recyclage... autant alors les refuser grâce à l'autocollant stop-pub officiel.

Où se procurer les autocollants à Bruxelles ?

L'autocollant existe aussi à Bruxelles. Il est disponible sur le site de [Bruxelles-Environnement](#) ou via le 02 775 75 75.

Où se procurer les autocollants en Wallonie ?

L'autocollant "Stop pub" officiel est dorénavant disponible uniquement dans les bureaux de poste.



Pour les publicités nominatives

L'autocollant ne pourra rien pour ces publicités car il ne concerne que les toutes-boîtes. Par contre, on peut les éviter autrement. Pour cela rien de plus simple : on s'inscrit [sur la liste Robinson](#).

Et pour le démarchage téléphonique ?

Il est aussi possible de demander à ne plus être démarché par téléphone. Pour cela, on s'inscrit sur liste "[Ne m'appellez plus](#)".

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/comment-refuser-la-pub-dans-sa-boite-aux-lettres>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/prevention-et-reemploi>

[3] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/publicite>

[4] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/zero-dechet>

[5] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/dechet>

[6] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/publicite>

[7] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[8] <http://www.environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/mes-dechets/refuser-la-publicite>

[9] <http://www.robinson.be>

[10] <http://www.dncm.be>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

